



Prise TNT qui doit payer dans mon cas

Par Caroline06210

Bonjour

Locataire depuis novembre 2019 en copropriété, je ne me suis connectée qu'en wifi depuis mon entrée dans les lieux. Le 15 mai 2024 problème réseau général je suis restée sans tv ni internet car la prise murale tnt ne me permettait pas la réception du à la vétusté de celle ci..(homologuée TDF() numéro 17454365, type B-SN 76.33)
Un antenniste est venu et a constaté que la prise était endommagée par la vétusté et l'a remplacé
Le bailleur me dit que c'est à moi à payer la facture alors qu'ils m'ont loué l'appartement avec une prise déjà vétuste... en invoquant que les prises murales étaient à la charge du locataire !!
Abus dans la mesure où il a fallu une panne de réseau et devoir pour la première fois se servir de la TNT
Anormal que le locataire paie la vétusté pour un bailleur à mon sens
Merci de me renseigner svp
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

La vétusté est à la charge du bailleur. Toutefois il faut la prouver, et vu que la TNT n'existe que depuis une petite vingtaine d'années, on comprend mal comment la prise d'antenne serait vétuste.

De plus le locataire doit prendre en charge les "menues réparations" selon le décret 87-712, et le remplacement d'une prise en fait partie.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148[/url]

Par Caroline06210

Bonjour et merci de votre réponse

Quant à la vétusté j'ai la photo de la prise et déjà en 2019 lors de mon entrée un seul trou fonctionnait sur la prise pour la fibre, celui de la TNT étant complètement gondolé .

Depuis que le bâtiment existe (40 ans) la prise n'a jamais dû être changée...

Donc ce n'est pas une prise normale ...d'où ma question

Cordialement

Par yapasdequoi

La prise endommagée avait-elle été signalée sur l'état des lieux d'entrée ?

Si elle était gondolée, ce n'est pas de la vétusté, c'est une mauvaise utilisation (ou dégradation) à un moment ou un autre.

Si vous ne pouvez pas prouver cet état antérieur à votre entrée, la réparation est à votre charge.

De plus le montant ne doit pas être très élevé, une prise de ce type vaut moins de 10 euros.

Par Caroline06210

Non bien sûr que non les prises n'ont pas été regardées

Et ce n'est pas que 10e de prise

Il est venu un antenniste pour la changer qui a été appelé par le gardien de la copropriété et le gardien m'a bien dit ceci est à la charge du bailleur

Par yapasdequoi

Vous pouvez le croire si vous voulez... mais ne rêvez pas trop.

Comment savez-vous le montant ?

Qui a signé le devis ?

Qui a payé l'intervention ?

Par Caroline06210

Euh...je me suis inscrite sur ce forum pour obtenir des renseignements, pas pour être qualifiée de rêveuse

Je vous trouve très virulent et je n'aime pas le ton que vous employez

Qui vous a dit que je connaissais le montant? Pas moi et je ne le connais pas

Pas de devis

Et lors d'un problème ds cette copropriété c'est le gardien qui appelle la société la plus réactive

Voilà

Par yapasdequoi

Je vous ai donné la référence juridique.

Pour une réparation privative, vous avez le droit de choisir l'artisan. surtout quand vous allez le payer ensuite.

Par Caroline06210

Tout d'abord Bonjour

La référence juridique je l'avais et que le locataire doit remplacer les prises je le savais aussi mais ce n'est pas une prise comme les autres

Celle ci doit donner droit à la TNT ainsi qu'un appartement aux normes. Cet appartement était une passoire thermique et j'ai fait intervenir la Mairie de Mandelieu qui est venue constater et la Logirem a été obligée de remplacer ttes les baies vitrées et la porte d'entrée. Ils ont loué x appartements avec des prises qui ne tiennent pas au mur etc donc il se sont bien fichus des locataires

Je me bats pour ne pas payer la facture de l'antenniste car ras le bol que l'on soit pris pour un idiot d'une part

Quant au choix de la personne pour l'intervention le gardien a directement fait appel à une société qu'il connaissait et aucun devis n'a été fait puisque le gardien m'a bien dit c'est le bailleur qui doit payer tout ce qui se rapporte au branchement TNT

Voilà

Bonne journée

Je vais m'adresser à la mairie et leur faire part du problème

Par yapasdequoi

Puisque vous avez déjà la réponse, je me demande encore pourquoi vous posez la question sur le forum.

Je vous souhaite de réussir, mais je reste scéptique.

Bon courage.